

Envoyé en préfecture le 22/02/2021

Reçu en préfecture le 22/02/2021

Affiché le **23 FEV. 2021**

ID : 056-215601626-20210217-DB20210206-DE



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Mercredi 17 février 2021

**DEPLACEMENT DOUX : LIAISON CYCLABLE RUE DUPUY DE LÔME - DEMANDE DE
SUBVENTION A LORIENT AGGLOMERATION**

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Christian PERRIEN, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Georges CORNEC, Marie-Christine LE NORMAND, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Liliane MARTEVILLE, Brigitte LE LIBOUX, Christian LAURENT, Martine LIEDOT, Yolande ALLANIC, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES, Antoine GOYER, Christine BARETTE, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Patricia QUERO-RUEN à Ronan LOAS, Pascaline ALNO à Cédric ORVOËN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL à Armelle GEGOUSSE, Jean-Baptiste BOUYER à Emmanuelle TROCADERO.

Secrétaire de séance : Claude ORVOINE

Présents : 29
Pouvoirs : 04

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

n°06

DEPLACEMENT DOUX : LIAISON CYCLABLE RUE DUPUY DE LÔME - DEMANDE DE SUBVENTION A LORIENT AGGLOMERATION

Rapporteur : Claude ORVOINE

Dans le cadre de son plan de déplacement vélo répondant aux enjeux de son territoire, la Ville de Ploemeur prévoit des travaux d'aménagement de la rue Dupuy de Lôme qui incluent la réalisation d'une voie cyclable entre le rond-point de Soye et Kerdiret.

Ce projet s'inscrit dans la continuité des travaux menés l'année dernière, rue Sainte-Anne, où une voie vélo a été réalisée entre les ronds-points de Kerdiret et de Saint-Mathurin.

Cet aménagement contribuera à assurer une continuité linéaire en sécurisant les déplacements cyclables entre les villes de Lorient et de Ploemeur, en cohérence avec les schémas directeurs cyclables communal et intercommunal (Lorient Agglomération).

Ainsi, ces travaux peuvent être subventionnés par Lorient Agglomération dans le cadre de la réalisation de déplacements doux inscrits à leur schéma directeur ce qui conduit au plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

Montant des travaux subventionnables : 288 800 € HT soit 346 560 € TTC

DEPENSE EN €	SUBVENTION EN €	%	FINANCEUR
346 560,00			
	72 200,00	25 % du montant HT des travaux	Subvention CAT du département (Contrat d'Attractivité Touristique)
	64 980,00	30 % du montant HT des travaux (après déduction de la précédente subvention)	Subvention d'équipement de Lorient Agglomération aménagement cyclable
	209 380,00	60,4% du montant total TTC des travaux (restant à charge de la ville)	Autofinancement
346 560.00	346 560,00		Total

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission 2 « Travaux, urbanisme, développement durable, commerce, emploi, insertion, handicap, tourisme » du 3 février 2021 ;

Vu l'avis de la Commission 3 « Finances, ressources humaines, agglomération » du 4 février 2021 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

Envoyé en préfecture le 22/02/2021

Reçu en préfecture le 22/02/2021

Affiché le

23 FEV. 2021

ID : 056-215601626-20210217-DB20210206-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le plan de financement.
- **SOLLICITE** la subvention de Lorient Agglomération.
- **DIT** que les dépenses afférentes sont inscrites au budget 2021.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE


Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.

**Ronan LOAS,
Maire**